



Le 21/12/2020

## COMPTE RENDU DU CTL DU 17/12/2020

Suite à la lecture de la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques 71, le Président a apporté plusieurs réponses :

- Suppression d'emplois : le CTR n'ayant pas été encore tenu, pas de déclinaison en local à ce jour. Mais à priori, - 5 Idiv, - 1 A, - 2 B, - 6 C et - 4 C pour le rebasage.
- Crise sanitaire : les indicateurs remontent, il existe une tension nationale et locale importante. La crise n'est pas derrière nous. Respect des gestes barrières, jauge, protections individuelles et collectives sont le maître mot. Attention toutefois aux lieux de convivialité comme les coins café, la restauration.
- Télétravail : un groupe de travail consacré à ce seul sujet va être constitué concernant tous les aspects (relations avec les structures, cadres,...). Le Président cherche une harmonisation entre le présentiel et le télétravail (environ 1/4 de TT et 3/4 de présentiel).

Parmi les points à l'ordre du jour de ce CTL, quelques informations importantes :

### - Les ponts naturels 2021 :

les dates retenues sont le vendredi 14 mai et le vendredi 12 novembre

### - Nouvelle organisation au sein de la Direction :

- 1 - Suite à la création des CDL (conseillers aux décideurs locaux) et un nouvel accueil de proximité, il est nécessaire de créer un pôle animation CDL et Accueil au sein de la Direction.
- 2 - La ville de Mâcon va accueillir un nouveau centre de services bancaires compétent sur la région Île de France. Au vu de son poids en agents et de son métier spécifique, un pôle Mission CSB est créé qui intégrera le CSB déjà présent en Saône et Loire et le nouveau CSB. Ce pôle sera autonome au sein de la Direction mais pas indépendant.
- 3 - Création de la division Affaires économiques au Pôle Gestion Fiscale.

Cette réorganisation a conduit à un jeu de chaises musicales pour les cadres supérieurs de la Direction, dont le détail a été publié sur Ulysse 71 aujourd'hui.

### - Relocalisation du Centre de services bancaires de Versailles à Mâcon :

Au 01/11/2021, 2 A, 14 B et 13 C constitueront ce CSB.

Un appel à candidature est paru sur Ulysse national le 16/12/2020.

Les postes de A+ et A seront des postes à profil.

Les postes de B et de C seront affectés par le biais d'un pré-mouvement suite à appel à candidature (avant le mouvement général).

Cette implantation fera l'objet d'une présentation ultérieure en CTL.

## - Questions diverses :

\* Ruptures conventionnelles : 6 entretiens effectués dont 1 en cours, 1 convention accordée signée, 4 refus validés par la Centrale (trop grande proximité entre la date de départ prévisible et la date légale de départ en retraite),

\* Aucun chef de service ne sera affecté au PCE de Chalon S/S suite au départ de l'adjoint,

\* Jauge dans les services d'accueil : pas de jauge minimale mais respect des 4 m<sup>2</sup> par usager pour le service public (doctrine). Il faut faire respecter le port du masque pour les usagers et bien ventiler les lieux d'accueil.

\* Télétravail : la Saône et Loire compte aujourd'hui 24 % de télétravailleurs contre 30 % au niveau national. 20 téléphones portables ont été acquis et seront attribués. Des écrans vont être distribués. Les frais inhérents au télétravail comme l'électricité ou le chauffage ne sont pas pris en charge actuellement : les textes sont appliqués.

\* Concernant les personnels qui travailleront dans les espaces France Service, à ce jour, aucune réponse sur la prise en charge de ces agents (organisation du travail, CHSCT, ergonomie, syndical, etc...) sauf au niveau de la prise en charge financière qui reste à la DDFIP. On n'en est qu'au début.

\* Les demandes de remboursement des frais de repas pendant le confinement de novembre suite à la fermeture de cantine (Chalon S/S) peuvent être déposés si l'agent est adhérent à la cantine et que celle-ci était fermée. Une attestation sur l'honneur sera à produire. Une communication sur le sujet sera faite en début d'année.

\* Le paiement chez les débitants de tabac fonctionne très bien mais toujours pas pour l'hospitalier. Pour le moment, aucun retour d'usager.

\* La date d'installation effective des SIE du Creusot et d'Autun à Montceau est juridiquement au 01/01/2021 et dans les faits, au 04/01/2021.

\* Enfin, un plan de relance va permettre à certains sites de bénéficier de rénovation de bâtiments domaniaux à savoir Charolles et la Direction pour du relamping et une aile de la Direction pour des huisseries. La somme totale allouée est de 150 000 € à consommer rapidement.